

1901

Monsieur le Juge d'Instruction !

J'ai l'honneur de vous soumettre une pièce diplomatique que l'agence Imp. et Roy. au Caire, vient de me confier, qui est intéressante pour ma cause sous différents points de vue .

Elle émane de Kœnig-Bey et porte en-tête et numéro d'ordre officiel .

La liste du 4 Mai 1861 n'en a pas .

Mais en terminant cette lettre, Kœnig-Bey demande qu'on accuse sa réception .

Dans sa lettre du 4 Mai 1861, il omet de demander un reçu .

Or, si, pour avoir sa décharge vis à vis des navigateurs autrichiens qui ne lui avaient pas demandé les cartes jointes à cette lettre, il demande un reçu, d'autant plus il avait à demander un reçu à M. de Lesseps pour avoir une décharge vis à vis du Vice-Roi duquel dit-il dans sa lettre d'envoi du 4 Mai 1861, il avait pris les ordres .

Il n'avait rien en mains alors pour prouver au Vice-Roi que ses ordres avaient été exécutés . Kœnig-Bey lui-même accuse réception de ses 10 parts de fondateurs par sa lettre du 8 Nov. 1861 -page 12 Mémoire LeMoine- .

M. de Lesseps qui, paraît-il, avait reçu par Kœnig-Bey un document représentant 100 fois la valeur susdite, a dû lui accuser formellement réception même si Kœnig-Bey avait oublié de le lui demander, pour le décharger vis à vis de son souverain .

J'ai l'honneur ~~de~~ de prier très respectueusement Monsieur le Juge de se faire démontrer aussitôt que possible :

10 - La minute du reçu donné par M. de Lesseps à Kœnig-Bey ;

20 - le registre des départs ;

30 - Et je renouvelle ma prière de se faire représenter la minute de la lettre de M. C. d. L. du 19.11.89, espérant que toutes ces trois pièces n'auront pas disparu dans les trois déménagements successifs des commencements de la Société, dont parle Me Le Moine dans son mémoire, page 116 .

Paris, 19 Octobre 1901

Marie GROIS NEGRELLI .